

Image not found or type unknown



Responsabilité du curateur

Par **cabenji**, le **02/06/2016** à **12:55**

Peut on demander au juge des tutelles la mise en action de la rcp d'un curateur , pour le fait de ne pas avoir déclaré a la banque la mise sous protection d'un majeur.
ayant entrainer des pertes de capital , ainsi qu'un divorce ou les droits du majeur ont été gravement lésé.

merci d'avances